Paix comme Palestine
60 ans après : la paix par le droit !

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies prévoyait que la Palestine soit divisée en deux États, l'un juif et l'autre arabe, Jérusalem étant dotée d'un statut international.

La guerre de 1948 a débouché sur un tout autre partage. Israël a agrandi son territoire d'un tiers, et 800.000 Palestiniens ont subi l'exil (la Naqba). Quant à l'État arabe, mort né, Israël, la Jordanie et l'Égypte s'en sont partagé les dépouilles.

Après la guerre de juin 1967 la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza sont occupées par Israël.

La négation persistante des droits des Palestiniens a entraîné le Proche-Orient dans une spirale tragique. Plus que jamais, la solution du conflit israélo-palestinien constitue la condition nécessaire – même si elle n'est pas suffisante – d'une paix durable dans toute la région.

La colonisation accélérée, la construction du mur, la multiplication des check-points, les incursions militaires ont transformé la Cisjordanie en une mosaïque de petites prisons et Gaza reste une prison à ciel ouvert.

Alors que de nouvelles tentatives de négocier une solution s'inscrivent dans l'agenda diplomatique, il nous semble primordial de rappeler qu'un règlement politique du conflit doit se baser sur les résolutions des Nations unies de 1947 à nos jours.

Le 17 mai 2008, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine[1], organise un grand rassemblement pour rappeler cette exigence élémentaire de justice, conformément au droit international : un État palestinien souverain sur l'ensemble des territoires occupés par Israël en 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale ainsi qu'une solution juste du problème des réfugiés, fondée sur la reconnaissance du tort qu'ils ont subi et des droits qui en découlent. Elle appelle le gouvernement français à passer des paroles aux actes et à mobiliser en ce sens les États membres de l'Union européenne.

Nous vous invitons à rejoindre cet appel.

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE

[1] **Campagne menée par les associations de la Plateforme :**
AFPS (Association France Palestine Solidarité), **Afran-Saurel**, **Agir ensemble pour les droits de l'Homme**, **AITEC**, **AJPF** (Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens), **Association Pour Jérusalem**, **CCFD** (Comité Catholique contre la Faim et pour le développement), **Cedetim**, **CEMEA** (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), **CICUP** (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), **CIMADE**, **Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Paix**, **Comité Pays de Loire Gaza Jérusalem Méditerranée**, **CRID**, **CVPR-PO** (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), **EMDH** (Enfants du Monde - Droits de l'Homme), **ERM** (Enfants Réfugiés du Monde), **Fédération Artisans du Monde**, **Génération Palestine**, **GREF** (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), **Handicap International**, **LDH** (Ligue des droits de l'Homme), **MIR** (Mouvement International de la Réconciliation), **Mouvement de la Paix**, **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), **Palestine 33**, **Ritimo**, **Secours Catholique-Caritas France**, **SIDI** (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), **Terre des Hommes France**, **Tiens Voilà Encore Autre Chose !**, **UJFP** (Union Juive Française pour la paix).
Avec le soutien de :
ABP (Association Belgo-Palestinienne), **CECP** (Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine), **CCIPPP** (Campagne Civile Internationale Pour la Protection du Peuple Palestinien), **CBSP (**Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens), **Comité pour une paix juste au Proche-Orient – Luxembourg**, **Comité Urgence Palestine** - **Suisse**, **Femmes en Noir**, **GUPS** (Union générale des étudiants palestiniens en France), **Peuples Solidaires, SUD Rail.**